

Hermenches Magazine



No 05 - Octobre 2024

BILLETS DE LA MUNICIPALITÉ

Nos prochaines rencontres

En cette fin d'année, plusieurs événements agendés nous permettront de nous retrouver, d'échanger sur ces derniers mois qui ont été pour le moins mouvementés dans le village et de passer de bons moments festifs.

L'ensemble de la Municipalité se réjouit de vous accueillir nombreux et nombreuses.

BONNES FÊTES
Vœux Bonnes
Meilleurs La Noël Fêtes
Meilleurs Vœux

Félicitations à Odette Chalet et Samuel Métraux

Durant cette année, la Municipalité a eu le plaisir de rendre visite à deux nonagénaires, Madame Odette Chalet et Monsieur Samuel Métraux. A ces occasions, nous avons partagé de beaux instants de convivialité et retracé leurs magnifiques parcours en se remémorant les souvenirs et anecdotes de leur vie au village.

Merci aux familles et aux jubilaires pour ces agréables moments.

Nous vous souhaitons le meilleur pour la suite.



AGENDA DES MANIFESTATIONS 2024

Séances de Municipalité

Les séances de la Municipalité se tiennent toutes les 2 semaines.

Conseil général

Mercredi 11 décembre à 20h00

Week-end festif avec l'Abbaye et la Jeunesse

Vendredi 8 novembre dès 19h00

Samedi 9 novembre dès 10h00

Marché de Noël

Dimanche 1 décembre dès 10h00

Fondue de Noël et accueil des nouveaux habitants et nouveaux citoyens

Samedi 7 décembre à 11h30

Noël du village

Dimanche 15 décembre à 15h00

Fenêtres de l'Avent 2024

Dès le dimanche 1er décembre

Bougez avec nous

Les mardis de 14h00 à 15h00

INFORMATIONS COMMUNALES

Horaire d'hiver de la déchèterie

Dès le 30 octobre 2024

Mercredi 13h30 à 15h00

Samedi 09h30 à 11h30

Fête des aînés - A vos agendas pour 2025

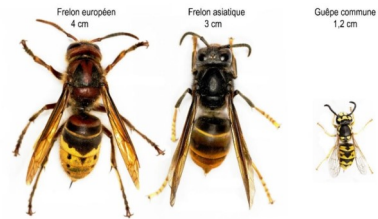
Cette année, diverses contraintes ont malheureusement empêchés l'organisation de la fête des aînés et nous vous prions de nous en excuser.

Elle est reportée à la journée du samedi 1er mars 2025

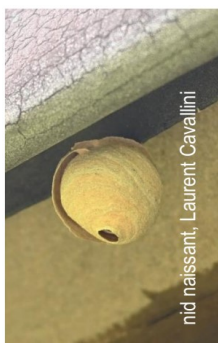
ASSOCIATION STOP FRELONS VAUD

Lutte contre les frelons asiatiques

Le frelon asiatique a débarqué en Suisse en 2022 ! Cet insecte considéré comme une espèce exotique envahissante aura à court terme un impact certain sur la biodiversité (destruction de l'entomofaune, en particulier les pollinisateurs) donc sur l'apiculture suisse, puis par effet de cascade sur l'agriculture.



Au printemps, une reine fondatrice sort de sa cachette et commence seule la construction d'un nid primaire naissant. Une fois que les 20 premières ouvrières sont nées, la reine délègue le travail de construction à ces dernières et ne s'occupe plus que de la ponte. Le nid primaire augmente en taille. Une fois que la population atteint le millier d'individus, la reine déménage avec une partie des ouvrières pour construire un nid secondaire qui se situe le plus souvent en hauteur. Le nid grandit rapidement de même que la production d'ouvrières. A la recherche de nourriture (sucres et protéines), les ouvrières s'attaquent aux fruits ainsi qu'à l'entomofaune (insectes, abeilles).



Avertissement

Un avertissement est lancé pour attirer votre attention sur le fait que le frelon asiatique représente à l'heure actuelle un danger public important, surtout pour toutes les professions qui exercent leurs métiers en extérieur. La prudence est de mise mais, lors de découverte d'un nid ou en présence de frelons asiatiques, vous pouvez poster une annonce sur le site www.frelonasiatique.ch.

Nous vous remercions de votre collaboration.

La Municipalité

INFORMATIONS COMMUNALES

Travaux de la rue du Village

Rue du Village partie haute

Le tronçon depuis la fontaine à l'angle du chemin du Valin / rue du Village en direction de la ferme de la famille Serex arrive à bout touchant.

Swisscom doit encore tirer les câbles de façon à ne plus avoir de fils téléphone en aérien.

L'éclairage a été remplacé et les finitions des places privées, du trottoir et du talus sont en cours.

Encore trois raccordements d'eau sont à effectuer avant l'hiver.

Nous avons commencé l'ouverture de la route en dessous de la fontaine pour une durée d'environ 3 semaines et nous allons terminer le haut du village en cette d'année 2024.



Carrefour du battoir - Route principale

Les travaux ont repris le long de la route principale. La mise en place des bordures pour l'arrêt de bus en direction de Corcelles est en cours. Les fondations en béton pour l'abribus sont en cours de construction. Les dernières canalisations et les modifications de l'éclairage public arrivent à bout touchant.



Mur du battoir

En attente d'une autorisation pour couper quelques arbustes et les travaux pourront démarrer.

Merci à tous les propriétaires et locataires d'avoir accepté tous ces désagréments.

La Municipalité

MANIFESTATIONS ET VIE LOCALE

L'Abbaye et la Jeunesse s'associent pour un week-end festif

Vendredi 8 novembre 2024 au battoir

- ◆ Soirée raclette dès 19h00 organisée par l'Abbaye
- ◆ Tournoi de tir à la corde dès 20h00 organisé par la Jeunesse
- ◆ Ouverture du caveau dès 21h00

La société de l'Abbaye vous invite à participer à une soirée raclette, organisée dans la salle du haut du battoir.

Conjointement, la société de Jeunesse organise un **tournoi de tir à la corde**.

Le caveau au rez-de-chaussée du battoir sera ouvert à partir de 21h00.

Aucun service de restauration ne sera organisé au caveau.

Pour manger quelque chose, toutes les personnes présentes sont invitées à participer à la soirée raclette.



Samedi 9 novembre 2024

- ◆ Tournoi de volley à 10h00 à Moudon (Avenue de Lucens)
- ◆ Souper fajitas à gogo et dessert au battoir dès 18h30
- ◆ Ouverture du caveau dès 21h00

Inscriptions :

Sports auprès de Kelian au 076 579 64 25
dernier délai au 6 novembre

Souper auprès de Lucie au 078 608 93 06
dernier délai au 6 novembre

Le comité de l'Abbaye et la société de Jeunesse se réjouissent de vous voir nombreux.

MANIFESTATIONS ET VIE LOCALE

Marché de Noël

Cette année, le marché de Noël accueillera 17 exposants qui vous proposeront leurs produits régionaux.

Dimanche 1er décembre de 10h00 à 17h00 au battoir

Un repas sera concocté par le Groupe Animation.

Nous vous attendons nombreux et nous nous réjouissons de partager ce moment en votre compagnie.

Caroline Delattre

Fondue de Noël

La Municipalité a le plaisir de vous convier à la fondue de Noël qui, cette année, sera préparée par la Jeunesse.

Le samedi 7 décembre à 11h30 au battoir

A cette occasion, les nouveaux habitants•es ainsi que les nouveaux citoyens•ennes de la commune seront accueillis, sur invitation, par la Municipalité.

Au plaisir de vous y retrouver nombreux.

La Municipalité

Invitation à un Noël extraordinaire

Cette année, le Noël de notre village vous emmène vers une expérience savoureuse et surprenante. Place à un après-midi festif qui saura émerveiller les 3 à 103 ans !

Dès 15h00 laissez-vous séduire par un goûter gourmand dans une atmosphère conviviale où enfants, amis et voisins pourront se retrouver et profiter d'un interlude musicale des Mec'connus de la Bressonne.

Ensuite, à 17h00, plongez dans un spectacle musical fantaisiste et joyeux qui surprendra petits et grands.

En famille ou entre amis, venez partager avec nous la magie de Noël au battoir !



MANIFESTATIONS ET VIE LOCALE

Les fenêtres de l'Avent 2024

Après un été caniculaire et pour préparer le retour de l'hiver, le Groupe Animation vous propose de penser à vos décorations de Noël mais aussi aux fenêtres de l'Avent !

Il s'agit du même principe que le « calendrier de l'Avent ».

Chaque famille qui désire participer choisit la date et l'heure. Elle réalise, si elle le souhaite, un décor dans une des fenêtres de sa maison ou plus original, si elle a le temps et l'envie.

Lors du jour choisi par la famille, celle-ci peut proposer une agape, en principe à l'extérieur de sa maison.

L'intérêt est de se retrouver chez une famille et de discuter les uns avec les autres, dans une période où, généralement, chacun reste calfeutré chez soi. Chacun fait avec le temps et le budget à disposition, histoire de passer un bon moment de convivialité.

Afin que le Groupe Animation puisse s'organiser au mieux, merci de vous inscrire auprès de :

Marie Edith Martos

079 / 549 73 60

jusqu'au 19 novembre 2024

Nous nous réjouissons de partager ces moments en votre compagnie et de préparer Noël avec vous !

Le Groupe Animation



Bougez avec nous !

La société de gym douce d'Hermenches reprend ses cours dès le mois de novembre, les mardis de 14h00 à 15h00 au collège.

L'essentiel de notre gym est basé sur le renforcement de la masse musculaire ainsi que sur des exercices pour conserver un bon équilibre. A tous, hommes et dames, nous serions très heureux de vous présenter ces exercices lors d'une ou deux séances de découverte (gratuite).

Cotisation annuelle CHF 150.-.

N'hésitez pas à demander de plus amples renseignements auprès de :

Rose-Marie Chappuis, présidente, 021 903 32 95 ou 079 283 62 16

Alga Porchet, monitrice, 021 905 17 61 ou 078 656 60 00



INFORMATIONS COMMUNALES

Protection du patrimoine naturel et paysager

Le 1er juillet 2024, la modification de l'article 15 de la loi du 30 août 2022 sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPrPNP, 450.11) et du règlement d'application (RLPrPNP, 450.11.1) est entrée en vigueur. Dans le domaine particulier du patrimoine arboré, voici des informations importantes :

1. Procédure pour les demandes de dérogation (art 15 LPrPNP)

L'annexe 3 du RLPrPNP liste ce qui peut être entrepris sans que le propriétaire ait à demander à la commune une autorisation d'abattage ou d'élagage.

Ce qui sort du champ de cette annexe est soumis à autorisation, selon les nouvelles procédures simplifiées suivantes :

Type de demande de dérogation	Procédure	Compétence
Arbres remarquables inscrits à l'inventaire cantonal	Enquête publique : FAO	Canton (DGE-BIODIV)
Permis de construire (CAMAC)	Enquête publique : FAO	Commune
Autres cas (ex. entrave grave, exploitation agricole)	Enquête publique : pilier public (30 jours)	Commune
Danger immédiat	Pas d'enquête publique	Commune

Dans tous les cas, chaque élément du patrimoine arboré supprimé est compensé.

2. Validité des règlements communaux de protection du patrimoine arboré

Les règlements communaux restent valables tant qu'ils ne sont pas contraires au droit cantonal, en particulier :

- ♦ Champ d'application : la protection du patrimoine arboré est renforcée et va au-delà de ce qui était usuellement protégé par les règlements communaux (si existants) qui restent valables. Par exemple, les arbres fruitiers haute tige sont désormais protégés alors qu'ils étaient explicitement exclus de la protection ; pour les arbres, ce sont désormais tous les arbres d'une circonférence supérieure ou égale à 40 cm mesurée à 1 m du sol qui sont protégés, qu'ils figurent ou non dans un plan de classement du patrimoine arboré.
- ♦ Procédure de dérogation : la publication dans la FAO pour les arbres remarquables et pour les abattages en relation avec des demandes de permis de construire est nouvelle. Pour les projets de construction, il n'est plus nécessaire de publier les demandes d'abattage séparément.

Direction générale de l'environnement (DGE)

Procédures selon décisions Municipales pour le traitement de toutes demandes d'abattage d'arbres :

1. Tous les arbres d'une circonférence supérieure ou égale à 40cm, mesurée à 1m du sol, doivent être annoncés à la Municipalité,
2. Arbres remarquables - annonce au Canton et publication dans la FAO,
3. Arbres inscrits au registre des arbres de la commune - annonce au pilier public durant 3 semaines,
4. Autres arbres - détermination de la Municipalité.

INFORMATIONS COMMUNALES

Nouvelle réglementation sur la récolte des champignons dans le canton de Vaud

Depuis le 1er juillet 2024, une nouvelle réglementation est entrée en vigueur dans le canton de Vaud sur la cueillette des champignons. La première mesure interdit de cueillir des champignons les 7 premiers jours du mois. De plus, la cueillette doit se faire de jour entre 7h00 et 20h00. La deuxième mesure limite la quantité quotidienne à 2kg par personne et par jour.

Ces mesures découlent de l'entrée en vigueur de la loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPrPNP) dont le but est d'améliorer la conservation de la biodiversité.

Modification d'une installation de communication mobile sise aux Dailles

Pour le compte de SALT Mobile SA

Une opposition collective comportant 59 signatures a été valablement déposée auprès de la commune d'Hermenches en date du 9 mars 2021.

Le dossier a été étudié par diverses instances cantonales et notre Municipalité a reçu un rapport de synthèse du service technique intercommunal AISTBV de Lucens en date du 13 juin 2024. Ce dernier recommande la levée de l'opposition et de délivrer le permis de construire initialement prévu.

La Municipalité a fait part de sa volonté d'aller dans le sens des indications données par le service technique aux deux porteuses de l'opposition, par lettre recommandée du 27 juin 2024. Les études ont effectivement montré que la technologie 5G n'était pas plus dangereuse pour la santé que les émissions par ondes que nous connaissons à ce jour.

Aussi, les porteuses de l'opposition collective, Mesdames Corinne Volery (079 335 29 00) et Muriel Schreck (078 707 21 22) ont jugé inutile de faire recours aux décisions de la Municipalité. Toute personne domiciliée à Hermenches a la possibilité de consulter la documentation complète constituant ce dossier en prenant rendez-vous auprès de l'une des personnes précitées.

Mesdames Corinne Volery et Muriel Schreck

Fermeture hivernale de l'administration

Le bureau sera fermé du vendredi 20 décembre 2024 au lundi 6 janvier 2025